

## **UKRAINE**

### **Certains droits continuent d'être bafoués**

*Index AI : EUR 50/002/01*

### **Embargo : 15 octobre 2001 (00:01 GMT)**

Dix ans après l'émergence de l'Ukraine en tant qu'État indépendant, à la suite du démembrement de l'Union soviétique, la torture, les mauvais traitements et les restrictions sur la liberté d'expression ont toujours cours dans ce pays. C'est ce qui ressort du rapport que publie aujourd'hui (15 octobre 2001) Amnesty International sous le titre *Ukraine before the United Nations Human Rights Committee* [L'Ukraine face au Comité des droits de l'homme des Nations unies] (index AI : EUR 50/001/01).

L'organisation a déclaré : « *Bien que la situation des droits humains ait connu une évolution favorable ces dix dernières années avec l'abolition de la peine de mort, les autorités ukrainiennes ont encore beaucoup à faire en vue de son amélioration.* »

Cette semaine, à partir de lundi, tous les projecteurs seront braqués sur ce pays à l'occasion de l'examen par le Comité des droits de l'homme des Nations unies, à Genève, de la situation des droits humains en Ukraine. Puis, courant novembre, ce sera le tour du Comité des Nations unies contre la torture de demander à l'Ukraine de rendre des comptes.

« *Ces deux organismes internationaux, qui font autorité en matière de droits humains, devraient convaincre les autorités ukrainiennes qu'une amélioration de la situation des droits humains dans le pays s'avère nécessaire, a déclaré Amnesty International. L'Ukraine devrait saisir cette occasion venue à point nommé pour inscrire, une fois pour toutes, la question des droits humains à son ordre du jour politique.* »

Amnesty International est préoccupée par des allégations indiquant que des agents de la force publique continuent de se livrer à la torture et aux mauvais traitements sur des détenus. Les informations reçues révèlent que certains détenus auraient été battus, roués de coups de pied ou encore frappés au moyen d'objets divers. Certaines victimes de torture ou de mauvais traitements ont été grièvement blessées et quelques-unes n'ont pas survécu.

Il arrive fréquemment que des détenus ne soient pas autorisés à contacter dans les plus brefs délais leur avocat ni à prévenir leur famille de leur interpellation et de leur placement en détention. Par ailleurs, certains détenus auraient fait l'objet de torture ou de mauvais traitements visant à leur arracher des « aveux ».

Un homme placé en détention dans la ville d'Enakievo en novembre 1998 a raconté la manière dont on l'avait torturé pour lui extorquer des « aveux ». Des agents de police lui ont menotté les mains derrière les genoux, avant de glisser un bout de bois entre ses bras et son torse et de le soulever pour le suspendre entre deux bureaux. Les policiers l'ont ensuite roué de coups de poing et de pied alors qu'il était suspendu dans cette position douloureuse.

« *Il est temps de s'interroger sur la réalité de l'engagement de l'Ukraine en matière de respect des droits humains, a déclaré Amnesty International. Lorsque des plaintes ont officiellement été déposées pour allégation de torture ou de mauvais traitements infligés par des policiers, les enquêtes ouvertes ont été lentes, peu rigoureuses et souvent peu concluantes. Par ailleurs, on peut mettre en doute le caractère impartial d'un nombre important d'enquêtes.* »

Au sein des forces armées ukrainiennes, la brutalité reste une pratique courante avec la persistance du bizutage, manifestation des violences entre soldats. Les officiers de l'armée continuent de tolérer le bizutage de jeunes recrues (*dedovchtchina*), de l'autoriser et parfois même d'y prendre part,

ce qui entraîne des passages à tabac ou des actes de torture qui peuvent se solder par la mort des victimes.

Amnesty International a indiqué que « *certaines recrues avaient choisi de se suicider ou de désertier pour échapper à la torture et aux mauvais traitements.* »

Par ailleurs, ces dernières années, la liberté d'expression a été en butte à des pressions accrues. Des rédacteurs de journaux ou de chaînes de télévision indépendants se sont plaints d'être fréquemment l'objet de contrôles fiscaux, d'inspections sanitaires ou de vérifications de leur système anti-incendie de la part des autorités qui visaient manifestement à saboter leur travail. Le gouvernement a aussi intenté un nombre important de procès en diffamation, dans le but de réduire le journalisme critique au silence.

« *La liberté de la presse a également été restreinte par le biais de manœuvres non déguisées de harcèlement ou d'intimidation : des journalistes ont été agressés physiquement par des inconnus, certains y ont laissé leur vie. Dans la plupart des cas, les circonstances de ces agressions n'ont pas été élucidées et les auteurs présumés ont rarement été traduits en justice* », a déclaré Amnesty International.

Au cours des douze derniers mois, des informations ont révélé que l'État ukrainien avait pris part à la « disparition » présumée du journaliste d'investigation Gueorgui Gongadze. De plus, les autorités ukrainiennes n'ont pas ouvert dans les meilleurs délais une enquête impartiale sur cette affaire, ce qui a contribué à faire naître des préoccupations sur le plan tant national qu'international.

Dans son rapport, Amnesty International formule un certain nombre de recommandations qui exhortent les autorités ukrainiennes à prendre des mesures immédiates pour garantir la sécurité des citoyens, et pour veiller à ce que la torture et les mauvais traitements ne soient pas tolérés et que leurs auteurs

répondent de leurs actes.

Amnesty International exhorte le gouvernement ukrainien à garantir que les médias ne soient plus soumis de façon arbitraire à des dispositions légales, et à mettre un terme à toutes les mesures d'interdiction professionnelle qui frappent des journalistes.

L'organisation a déclaré que « *l'Ukraine doit respecter ses divers engagements internationaux en matière de droits humains afin de montrer qu'elle a rompu avec son passé* ».

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>**